

COMMUNE DE HOMMARTING

ARRETE N° 2020 – 045 DU 28 SEPTEMBRE 2020

**Circulations sur les voies urbaines**

Le Maire de la Commune de HOMMARTING,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, Départements et des communes,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures à assurer la sécurité et commodité de la circulation sur les voies urbaines,

**En raison de la réalisation de travaux de déploiement de fibre optique pour Moselle Fibre : travaux de pose de fourreaux fibre, dans la Rue Bellevue à HOMMARTING, par l'entreprise REICHART, pour la période du 30 septembre 2020 et jusqu'à la fin des travaux :**

- **Circulation alternée avec feux tricolore,**
- **Interdiction de stationner dans les zones balisées,**
- **Limitation de la vitesse à 30km/h.**

**ARRÊTÉ**

**Article 1 : A compter du 30 septembre 2020 et jusqu'à la fin des travaux, en raison de la réalisation de travaux de déploiement de fibre optique pour Moselle Fibre : Travaux de pose de fourreaux fibre, dans la Rue Bellevue à HOMMARTING, il y aura :**

- **Circulation alternée avec feux tricolore,**
- **Interdiction de stationner dans les zones balisées,**
- **Limitation de la vitesse à 30km/h.**

**Article 2 :** Une signalisation routière sera assurée par l'entreprise.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Les établissements REICHART,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sarrebourg.

Fait à HOMMARTING, le 28 septembre 2020

Le Maire,

Jean - Louis NISSE

